

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Le 7 mai 2025

Objet : Demande d'accès à l'information
- Documents – Points de pression

Monsieur,

En réponse à votre demande d'accès du 1^{er} avril 2025 visant à obtenir les plans de cours, le matériel pédagogique traitant des points de pression fournis aux aspirants policiers et de même que toute littérature en possession de l'École concernant ce même sujet, et ce, depuis les 15 dernières années.

À cet effet, nous tenons à préciser qu'il n'a pas eu de changement depuis les 15 dernières années relativement aux points de pression.

Nous vous transmettons la première version que nous détenons soit celle de 2012 et la version la plus récente de 2023. Si toutefois, vous voulez les autres années des plans de cours qui traitent des points de pression comme les versions 2012 et 2023, il nous fera plaisir de vous les transmettre.

- « Intervenir physiquement auprès des personnes », 24 octobre 2012, 12 pages dans lequel on traite des points de pression dans l'activité 3;
- « Intervenir physiquement auprès des personnes », 20 octobre 2023, 21 pages » dans lequel on indique le contenu de la formation, les points de pression seront vus dans les activités 5 et 8, à la page 13, dans le cadre de la formation de l'aspirant policier.

Vous trouverez également le document suivant : La localisation des points de pression, 1 page, ce document est un extrait d'un précis de cours qui est présentement en développement et qui n'est pas remis ou utilisé par les aspirants policiers, étant en cours de rédaction (document inachevé – article 9 de la loi). Cet article énonce ce qui suit :

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public.

Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.

Toutefois, nous ne pouvons vous transmettre certains documents de formation à savoir : les plans d'activité, grille d'évaluation technique, liste de vérification, et la vidéo sur le contrôle de l'encolure, car ceux-ci ne sont pas accessibles en vertu des articles 29 et 40 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1), lesquels énoncent ce qui suit :

29. Un organisme public doit refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement portant sur une méthode ou une arme susceptible d'être utilisée pour commettre un crime ou une infraction à une loi.

Il doit aussi refuser de confirmer l'existence ou de donner communication d'un renseignement dont la divulgation aurait pour effet de réduire l'efficacité d'un programme, d'un plan d'action ou d'un dispositif de sécurité destiné à la protection d'un bien ou d'une personne.

40. Un organisme public peut refuser de communiquer une épreuve destinée à l'évaluation comparative des connaissances, des aptitudes, de la compétence ou de l'expérience d'une personne, jusqu'au terme de l'utilisation de cette épreuve.

Enfin, conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint, un avis vous informant du recours.

Recevez, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice de l'innovation, des affaires
académiques et institutionnelles

/ Original signé /
Andréanne Deschênes

AD/ep

p.j. (4)

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

PGI-1031

Intervenir physiquement auprès des personnes

Plan de cours

PGI-1031

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2012.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants à un cours et constitue un complément à la formation diffusée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à d'autres fins que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'aspirant policier sera en mesure d'intervenir sur les lieux et de finaliser une intervention. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également les aspirants policiers à prendre des décisions judicieuses concernant l'emploi de la force, à intervenir physiquement et à contrôler ses émotions dans des situations comportant un certain niveau de stress.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le MELS ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Instructeurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

64 h au total réparties de la façon suivante :

- 58 h 15 min d'activités d'apprentissage en présence
- 5 h 15 min d'activités d'apprentissage en ligne (variable selon chaque étudiant)

S'ajoutent à ces activités la consultation de la documentation (incluant les vidéos) dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : 1 instructeur pour 6 aspirants policiers

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de coaching pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques. ▪ À l'aide du rapport d'événement.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Intervenir sur les lieux.	1.1 Approche sécuritaire des lieux 1.2 Communication adaptée à la situation 1.3 Application d'une technique d'approche adéquate 1.4 Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances 1.5 Mise des menottes adéquate 1.6 Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne 1.7 Exécution d'une fouille adéquate
2. Finaliser l'intervention.	2.1 Justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières.
3. Apprécier son intervention.	3.1 Identification précise de ses forces et de ses faiblesses au regard des critères d'appréciation spécifiques à chacune des étapes d'une intervention 3.2 Identification de moyens appropriés pour atteindre les visées de la compétence

Et pour toute la compétence :

- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

■ Problématique de l'emploi de la force :

- ✧ pouvoirs légaux
- ✧ jurisprudence
- ✧ Modèle national de l'emploi de la force

■ Entraînement de base :

- ✧ contrôle par points de pression
- ✧ contrôles articulaires
- ✧ mise rapide des menottes
- ✧ techniques de fouille
- ✧ mise des menottes par contrôle articulaire
- ✧ bâton droit télescopique
- ✧ aérosol capsique
- ✧ contrôle par l'encolure
- ✧ principes et techniques d'intervention en équipe
- ✧ garde et contrôle de l'arme
- ✧ défense contre des agressions physiques
- ✧ sortie de véhicule automobile

■ Entraînement en réalité simple et complexe :

- ✧ approche sécuritaire des lieux
- ✧ identification des informations pertinentes à l'analyse de la situation
- ✧ sujet en proie à un délire agité
- ✧ caractéristiques d'une personne armée
- ✧ communication adaptée à la situation
- ✧ application d'une technique d'approche adéquate
- ✧ exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- ✧ mise des menottes adéquate
- ✧ vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- ✧ exécution d'une fouille adéquate
- ✧ justification adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances notamment, en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières
- ✧ intervention sécuritaire
- ✧ utilisation adéquate des communications
- ✧ utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

SAUVETAGE

■ Sauvetage aquatique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est articulée selon les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'ENPQ. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'aspirant policier sont les moteurs de l'apprentissage. Elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ASPIRANTS POLICIERS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les aspirants policiers inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation et cela, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les aspirants policiers doivent *intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *finaliser leurs interventions*. Ils doivent également *apprécier leurs interventions*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les aspirants policiers atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage visés par le cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les aspirants policiers fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les aspirants policiers à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux aspirants policiers un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les *feedbacks* personnalisés et collectifs qu'ils transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque aspirant policier une appréciation formative de ses performances afin qu'il puisse apporter, s'il y a lieu et tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION ▪ Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).	30 min	s. o.
2	PROBLÉMATIQUE DE L'EMPLOI DE LA FORCE ▪ Présenter le modèle de la problématique de l'emploi de la force. ▪ S'initier à l'analyse d'interventions policières ayant recours à l'emploi de la force.	2 h 30 min	1, 2
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE : DÉFENSE CONTRE DES AGRESSIONS PHYSIQUES ▪ Maîtriser les types et degrés de force utilisés dans le cas d'agression physique.	3 h	1
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION ET CONTRÔLE ARTICULAIRE ▪ Maîtriser les techniques de contrôle par points de pression. ▪ Maîtriser les techniques de contrôle articulaire Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR POINTS DE PRESSION	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE RAPIDE DES MENOTTES ▪ Maîtriser la mise rapide des menottes. Activité préparatoire (en ligne) : CARACTÉRISTIQUES D'UNE PERSONNE ARMÉE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 45 min	1
6	ENTRAÎNEMENT DE BASE : MISE DES MENOTTES PAR CONTRÔLE ARTICULAIRE ▪ Maîtriser la mise des menottes par contrôle articulaire.	3 h	1
7	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 1 ▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
8	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 1 ▪ Maîtriser le contrôle par l'enclosure. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE	1 h 30 min Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
9	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 2 ▪ Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.	1 h 30 min	1

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 1 Maîtriser l'utilisation de l'aérosol capsique. ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) : QUESTIONNAIRE : AÉROSOL CAPSIQUE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE : AÉROSOL CAPSIQUE – PARTIE 2 Maîtriser l'utilisation de l'aérosol capsique.	3 h	1
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE : CONTRÔLE PAR L'ENCLOURE – PARTIE 2 Maîtriser le contrôle par l'enclosure.	1 h 30 min	1
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE : BÂTON DROIT TÉLESCOPIQUE – PARTIE 3 Maîtriser l'utilisation du bâton droit télescopique.	1 h 30 min	1
14	ENTRAÎNEMENT DE BASE : PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION EN ÉQUIPE Maîtriser les principes et techniques d'intervention en équipe. Activité préparatoire (en ligne) : DÉLIRE AGITÉ	3 h Variable (selon chaque étudiant) 2 h	1
15	ENTRAÎNEMENT DE BASE : TECHNIQUES DE FOUILLE Maîtriser les techniques de fouille sommaire par palpation. Activité préparatoire (en ligne) : QUESTIONNAIRE : FOUILLE D'UNE PERSONNE	3 h Variable (selon chaque étudiant) 30 min	1
16	ENTRAÎNEMENT DE BASE : GARDE ET CONTRÔLE DE L'ARME Maîtriser la garde et le contrôle de l'arme.	3 h	1
17	ENTRAÎNEMENT DE BASE : SORTIE DE VÉHICULE Maîtriser les techniques de sortie de véhicule.	1 h 30 min	1
18	SAUVETAGE AQUATIQUE Maîtriser les techniques de sauvetage en milieu aquatique.	3 h	1
19	ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE - Évaluer les habiletés techniques suivantes : technique de contrôle par l'enclosure, bâton droit télescopique, une technique au hasard. - Les aspirants policiers devront, à l'activité 23, réussir les techniques échouées.	3 h	1
20	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE - Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. - S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). - Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	3 h	1, 2, 3, 4

N ^o	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer en regard des critères d'évaluation.	3 h	1, 2, 3, 4
22	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ Interventions un contre un. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	3 h	1, 2, 4
23	REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES EN ENTRAÎNEMENT DE BASE ▪ Prises de décision concernant l'emploi de la force en mise en situation. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence (fiche d'appréciation). ▪ Identifier ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	1 h 30 min	1
	ÉPREUVE CERTIFICATIVE ▪ Effectuer une intervention complète. ▪ Rédiger le rapport d'événement.	1 h 15 min	1, 4

Évaluation

L'évaluation se déroule sous la forme d'une épreuve certificative finale permettant à l'aspirant policier de démontrer sa compétence dans un contexte de pratique policière.

ADMISSIBILITÉ À L'ÉPREUVE CERTIFICATIVE

Pour être admissible à l'épreuve certificative, l'aspirant policier doit obligatoirement démontrer, à l'activité 19, la maîtrise de la technique du contrôle par l'encolure ainsi que la technique du bâton droit télescopique ET une technique au hasard parmi celles-ci :

- contrôle par points de pression;
- mise rapide des menottes;
- techniques de fouille;
- mise des menottes par contrôle articulaire;
- aérosol capsique;
- garde et contrôle de l'arme;
- défense contre des agressions physiques;
- techniques de tirer, pousser, dégager.

ÉPREUVE CERTIFICATIVE FINALE, 100 % (INTERVENTION POLICIÈRE)

Cette épreuve consiste à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force peut être nécessaire. Plus précisément, les éléments évalués à l'épreuve certificative finale sont les suivants :

- Approche sécuritaire sur les lieux
- Communication adaptée à la situation
- Application d'une technique d'approche adéquate
- Exécution adéquate de techniques de contrôle physique appropriées aux circonstances
- Mise des menottes adéquate
- Vérification immédiate de l'intégrité physique de la personne
- Exécution d'une fouille adéquate
- Intervention sécuritaire
- Utilisation judicieuse de ses pouvoirs et devoirs

* * *

La réussite de chacun des critères minimaux est nécessaire pour attester l'atteinte de la compétence. Conséquemment, l'échec à l'un ou l'autre de ces critères entraîne l'échec de la compétence. L'aspirant policier devra reprendre la partie de l'épreuve certificative échouée pour réussir le cours.

Au terme de la formation, l'étudiant aura accès à un portrait témoignant de sa performance pour chacun des éléments de la compétence évalués. Il recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés dans le guide de cotation ci-dessous.

GUIDE DE COTATION			
%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.

**École nationale
de police**

Québec



350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

Intervenir physiquement auprès des personnes



*Plan
de cours*

114-202

Intervenir physiquement auprès des personnes

Plan de cours

114-202

PRODUCTION : École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4

© École nationale de police du Québec, 2019

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion de son contenu en tout ou en partie, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisées par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

AVERTISSEMENT

Ce document est rédigé à l'intention des étudiants inscrits à un cours et constitue un complément à la formation donnée en classe. L'information présentée dans ce document ne doit pas être interprétée comme constituant un manuel de procédures et ne doit en aucun cas servir à des fins autres que celles de la formation. Les lecteurs ne devraient pas agir sur la seule foi des informations qui y sont contenues.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour faciliter la lecture.

Présentation

Le cours *Intervenir physiquement auprès des personnes* s'adresse aux étudiants inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement le développement de la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. Plus précisément, l'étudiant sera en mesure d'évaluer continuellement la situation, de planifier son intervention, d'intervenir sur les lieux et d'articuler sa prise de décision. Il devra également apprécier sa propre performance.

Ce cours, basé sur le *Modèle national de l'emploi de la force*, contribue d'abord au développement des habiletés techniques nécessaires à l'intervention physique dans un contexte de pratique policière.

Cette formation prépare également l'étudiant à respecter constamment les principes de défense et les principes tactiques, à privilégier la communication lorsque cela est possible, à réagir adéquatement en situation de stress et à intervenir de façon appropriée.

Généralités

■ PRÉALABLES

- Avoir obtenu un diplôme d'études collégiales en techniques policières délivré par le ministère de l'Enseignement supérieur ou une attestation d'études collégiales en techniques policières délivrée par un établissement d'enseignement collégial.

■ PERSONNES-RESSOURCES

- Formateurs qualifiés et accrédités par l'École nationale de police du Québec (ENPQ)

■ CLIENTÈLE VISÉE

- Étudiants inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie

■ DURÉE

- 71 h 45 min au total, réparties de la façon suivante :
 - ⇒ 65 h 45 min d'activités d'apprentissage en présence
 - ⇒ 6 h d'activités d'apprentissage en ligne (durée variable selon chaque étudiant)

S'ajoute à ces activités la consultation de la documentation (y compris les vidéos), dont la durée est variable selon chaque étudiant (environ 25 h).

■ NOMBRE D'ÉTUDIANTS

- Entraînement de base : variable
- Entraînement en réalité simple : un formateur pour six étudiants

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Intervenir physiquement auprès des personnes.	▪ À partir de mises en situation simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ En recréant un environnement teinté par la tension. ▪ En utilisant des plateaux de simulation. ▪ À l'aide de techniques d'intervention physique. ▪ À l'aide d'une fiche d'appréciation et de <i>coaching</i> pour l'analyse des interventions. ▪ À l'aide du précis de cours. ▪ À l'aide des grilles de vérification des techniques.

Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer continuellement la situation.	1.1 Analyse adéquate de la situation 1.2 Analyse adéquate du comportement du sujet 1.3 Évaluation adéquate du niveau de risque 1.4 Identification juste des pouvoirs et devoirs en fonction des motifs d'interpellation et de prise de contrôle de la situation
2. Planifier son intervention.	2.1 Planification adéquate de son intervention en fonction de l'événement en cours, de sa perception et des considérations tactiques 2.2 Recours à l'assistance nécessaire
3. Intervenir sur les lieux.	3.1 Approche sécuritaire des lieux et du sujet 3.2 Prise en compte des aspects légaux liés à l'intervention 3.3 Exécution adéquate de techniques de contrôle propres à l'option de force choisie 3.4 Intervention dans le respect adéquat des principes de défense 3.5 Intervention dans le respect adéquat des principes tactiques 3.6 Exécution adéquate d'une technique de mise des menottes 3.7 Vérification immédiate de l'intégrité physique du sujet 3.8 Exécution adéquate d'une fouille du sujet 3.9 Exécution adéquate d'une technique de levée et/ou d'escorte du sujet
4. Articuler sa prise de décision.	4.1 Identification adéquate des divers éléments sur l'utilisation de la force 4.2 Rédaction adéquate de la narration d'un rapport 4.2.1 Concision de la narration 4.2.2 Précision de la narration

Et pour l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* :

- Recours à l'assistance nécessaire
- Réaction adéquate en situation de stress
- Intervention appropriée

Objectifs et standards

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Communiquer dans un contexte d'intervention auprès des personnes.	▪ À partir de contextes simulant les conditions réelles d'exercice. ▪ À l'aide des outils, de l'équipement ou du matériel nécessaire à la fonction de travail. ▪ En se référant à la documentation nécessaire à l'exercice de la fonction. ▪ À partir d'une ou de plusieurs études de cas. ▪ À l'aide du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i>. ▪ À partir de l'<i>Aide-mémoire – La communication</i>. ▪ Par le biais de l'autoévaluation et de la coévaluation.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1. Évaluer la situation.	1.1 Collecte d'informations pertinentes permettant de comprendre la situation 1.2 Analyse adéquate des informations relatives à la situation
2. Planifier une stratégie de communication.	2.1 Élaboration d'une stratégie de communication pertinente compte tenu de la situation
3. Déployer une stratégie de communication adaptée à la situation et à la personne.	3.1 Adoption d'une communication professionnelle avec la personne 3.2 Démonstration adéquate de techniques de communication en vue de créer un climat de confiance pour la personne 3.3 Application adéquate d'actions favorables à la coopération de la personne
4. Évaluer sa communication.	4.1 Analyse judicieuse de ses forces et de ses points à améliorer au regard de sa stratégie de communication 4.2 Détermination de moyens appropriés pour améliorer sa communication avec les personnes
Et pour toute la compétence :	
▪ Démonstration de comportements sécuritaires pour soi-même, ses collègues et toutes les autres personnes	

Contenu de la formation

INTERVENTION PHYSIQUE

- Les valeurs sociales et personnelles
- Les articles 25 et 26 du *Code criminel*
- Quelques principes jurisprudentiels concernant l'emploi de la force
- Les articles 5 et 6 du *Code de déontologie des policiers du Québec*
- Le *Modèle national de l'emploi de la force*
- Le formulaire *Emploi de la force*
- Les qualités essentielles en défense
- Les principes fondamentaux de la défense et le PADA
- Les techniques d'extraction des armes intermédiaires au ceinturon
- La technique d'extraction de l'arme à feu
- Les transitions
- Les techniques de contrôle articulaire
- La mise des menottes par contrôle articulaire (debout, sans appui et en position ventrale, en solo)
- La communication
- Le volet légal de la mise des menottes et de la fouille d'une personne
- La mise rapide des menottes en position debout, sans appui
- La résistance à la mise des menottes
- L'ajustement et le verrouillage des menottes
- Les examens physiques primaire et secondaire
- La fouille préventive
- L'escorte d'une personne menottée
- La fouille sommaire d'une personne menottée et non menottée en position debout
- La fouille d'une personne de sexe opposé et les mesures d'exception
- La technique de démenottage
- Le contact initial, l'invitation physique et l'escorte (en solo et en duo)
- La technique de transport (en duo)
- Les points de pression
- La mise des menottes par contrôle articulaire (en solo et en duo)
- La défense contre des agressions physiques
- La technique de contrôle par l'encolure
- L'utilisation du bâton télescopique
- L'utilisation de l'aérosol capsique
- Le contrôle physique d'un sujet au sol
- La mise rapide des menottes avec appui
- La fouille sommaire en position ventrale
- La technique d'approche armée en duo
- La « règle des 21 pieds »
- Les techniques de défense contre une agression à l'arme blanche
- L'escorte par contrôle articulaire
- L'utilisation des techniques de diversion à l'aide du bâton télescopique
- La technique d'approche armée en solo
- Les effets physiques et psychologiques d'une vaporisation à l'aérosol capsique
- La stratégie d'intervention à adopter lorsque l'agent a reçu une vaporisation
- Le nettoyage du visage

- Les techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu
- Les techniques de frappe avec un bâton télescopique de grande amplitude
- La stratégie d'intervention lors de l'utilisation du bâton télescopique en situation de confrontation physique
- Les signes et les symptômes du délire agité
- Le travail en équipe
- La fouille sommaire en position à genoux
- Le système nerveux
- Les effets courants d'une neutralisation neuromusculaire
- La notion d'intensité électrique (mesurée en ampères)
- Les modes d'application
- Le rôle d'agent de soutien lors de l'utilisation de l'arme à impulsions électriques
- Les interventions en solo et en duo
- Les principes tactiques
- La prise en charge d'un événement :
 - ⇒ L'amorce de l'intervention
 - ⇒ La santé mentale et la personne en crise
 - ⇒ La communication
- Les principes et les techniques liés :
 - ⇒ À l'intervention physique
 - ⇒ Au tir
 - ⇒ À l'intervention tactique :
 - ✓ Le processus de prise de décision rapide (CIOA/CI)
 - ✓ Le contrôle de périmètre (LICER)
 - ⇒ Au *Modèle national de l'emploi de la force*
 - ⇒ Au formulaire *Emploi de la force*
 - ⇒ À la rédaction du *Rapport complémentaire* (emploi de la force)
- La gestion du stress et des émotions
- L'explication adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne :
 - ⇒ Le niveau de résistance du sujet
 - ⇒ Les facteurs intrinsèques
 - ⇒ Les circonstances particulières
- L'explication adéquate de son intervention au regard de l'ensemble des circonstances, notamment en ce qui concerne le niveau de résistance du sujet, les facteurs intrinsèques et les circonstances particulières

SAUVETAGE

- Le sauvetage aquatique

Démarche didactique

La démarche didactique utilisée dans ce cours est fondée sur les valeurs, les normes et les standards pédagogiques en vigueur à l'École nationale de police du Québec. Elle privilégie une approche visant le développement de compétences professionnelles où l'action, la réflexion et l'entraînement de l'étudiant sont les moteurs de son apprentissage. De plus, elle attribue au formateur un rôle de supervision et d'accompagnement des apprentissages (*coaching*).

UN RÔLE ACTIF POUR LES ÉTUDIANTS

À l'image des policiers en exercice qui doivent *intervenir physiquement auprès des personnes* et qui tiennent un rôle actif dans leur travail, les étudiants inscrits à ce cours sont les principaux agents de leur formation, et ce, dans un environnement d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour recréer les tâches et les responsabilités habituelles du policier dans ce type d'intervention. Ainsi, tout au long du cours, les étudiants doivent *évaluer continuellement la situation, planifier leur intervention, intervenir sur les lieux* dans différents contextes et *articuler leur prise de décision*.

C'est donc en exerçant concrètement la compétence à *intervenir physiquement auprès des personnes* que les étudiants atteignent progressivement les objectifs d'apprentissage du cours.

UN RÔLE D'ANIMATEUR ET DE COACH POUR LE FORMATEUR

Chacune des interventions réalisées par les étudiants fait l'objet d'une rétroaction animée de façon interactive par les formateurs, en sous-groupe, en groupe ou individuellement. Les rétroactions ont pour principal objectif de mettre en évidence les notions théoriques et techniques à retenir et à réutiliser plus tard durant le cours et d'amener les étudiants à se situer par rapport à leur progression d'apprentissage.

Les formateurs assurent aux étudiants un soutien continu dans leur démarche d'apprentissage, et ce, par différents moyens, notamment par les rétroactions personnalisées et collectives qu'ils leur transmettent à la suite de leurs observations. De cette façon, les formateurs communiquent régulièrement à chaque étudiant une appréciation formative de ses performances afin que celui-ci puisse apporter, tout au long de son cheminement, les ajustements qui lui permettront de s'améliorer.

Activités d'enseignement et d'apprentissage

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
	ACTIVITÉ PRÉPARATOIRE (EN LIGNE) - Se familiariser avec le <i>Modèle national de l'emploi de la force</i>. - Se familiariser avec le formulaire en emploi de la force. - Se familiariser avec le volet juridique de l'emploi de la force.	+/- 3 h 30 min	1
1	ACCUEIL ET PRÉSENTATION Se sensibiliser aux paramètres du cours (compétence visée, déroulement, évaluation, documentation, etc.).	30 min	s. o.
2	LE MODÈLE NATIONAL DE L'EMPLOI DE LA FORCE - S'approprier les termes du <i>Modèle national de l'emploi de la force</i> et comprendre sa lecture à travers ses quatre dimensions. - S'initier à l'analyse d'une intervention policière nécessitant le recours à l'emploi de la force. - S'initier à l'utilisation du formulaire <i>Emploi de la force</i>.	2 h 30 min	1
3	ENTRAÎNEMENT DE BASE – ACTIVITÉ D'AMORCE : LES OPTIONS DE FORCE - Prendre conscience de ses capacités physiques et techniques. - Expérimenter la notion temps/distance dans des situations où le policier s'expose à des lésions corporelles graves ou à la mort. - Utiliser un contrôle physique léger. - S'initier au déploiement des armes intermédiaires et à la mise des menottes par contrôle articulaire. - Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : - Le contrôle physique léger - La mise des menottes - Le déploiement d'une arme intermédiaire Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>Les dangers de la fouille</i> (environ 10 min)	3 h	3
4	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 1 - S'initier à la mise rapide des menottes. - S'initier à la fouille d'une personne. - Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors de l'escorte vers le véhicule de patrouille. - Utiliser un contrôle physique léger. - Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : - Le contrôle physique léger - La mise des menottes - La fouille d'une personne Activité préparatoire (en ligne) : ⇨ QUESTIONNAIRE 1	3 h	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
5	ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 1 - Utiliser une technique d'approche adéquate. - Utiliser un contrôle physique léger (escorte, contrôle articulaire, points de pression). - S'initier à la fouille d'une personne non menottée. - Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. - Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : - Le contrôle physique léger - La mise des menottes Activité préparatoire en ligne : ➞ Visionnement de la vidéo <i>Le contrôle par l'encolure</i> (environ 10 min)	3h	3
6	ENTRAÎNEMENT DE BASE – DÉFENSE CONTRE UNE AGRESSION À L'ARME BLANCHE ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 1 - Se conscientiser à certaines considérations dans l'évaluation d'une situation lors de l'utilisation du contrôle par l'encolure, de l'aérosol capsique et du bâton droit télescopique. - Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : - L'usage des armes intermédiaires - La mise des menottes - Utiliser une technique de défense adéquate contre une agression à l'arme blanche. Activité préparatoire en ligne : ➞ QUESTIONNAIRE 2	3h	3
7	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LA MISE RAPIDE DES MENOTTES ET LA FOUILLE D'UNE PERSONNE 2 - Utiliser des techniques de défense contre les agressions au sol. - Utiliser la mise rapide des menottes. - Effectuer la fouille d'une personne. - Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors du transport dans le véhicule de patrouille. - Utiliser un contrôle physique léger. - S'initier à une approche armée adéquate à deux policiers. - Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : - Le contrôle physique léger - Le déploiement de l'arme à feu - La mise des menottes - La fouille d'une personne	3h	3
8	ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'APPROCHE ET L'ESCORTE D'UNE PERSONNE 2 - Utiliser une technique d'approche adéquate. - Utiliser un contrôle physique léger (escorte, contrôle articulaire, points de pression). - Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. - Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : - Le contrôle physique léger - La mise des menottes Activité préparatoire en ligne : ➞ Visionnement de la vidéo <i>Surviving Edge Weapons</i> (environ 45 min)	3h	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
9	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 2 - Utiliser des techniques de défense contre des agressions. - Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. - Utiliser l'aérosol capsique et le bâton télescopique. - S'initier à une technique d'approche armée (en solo) adéquate. - Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : - Le contrôle physique puissant - Le déploiement des armes intermédiaires - La mise des menottes Activité préparatoire en ligne : ⇨ Visionnement de la vidéo <i>L'asphyxie positionnelle</i> (environ 15 min)	3h	3
10	ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'EXPÉRIMENTATION DE L'AÉROSOL CAPSIQUE - Prendre conscience des effets de l'aérosol capsique sur ses comportements (gestion du stress/maîtrise des émotions). - Appliquer une stratégie d'intervention visant à assurer sa sécurité après avoir reçu une vaporisation d'aérosol capsique. - Apporter le soutien nécessaire à une personne ayant reçu une vaporisation d'aérosol capsique.	3h	3
11	ENTRAÎNEMENT DE BASE – L'USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 3 - S'initier aux techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. - Utiliser le bâton télescopique. - Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : - Le contrôle physique léger - Le contrôle physique puissant - Le déploiement d'une arme intermédiaire - La mise des menottes Activités préparatoires en ligne : ⇨ QUESTIONNAIRE 3	3h	3
12	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE TRAVAIL EN ÉQUIPE 1 - S'initier à la technique en pointe de flèche et s'approprier les rôles de chacun des intervenants. - Utiliser un contrôle physique léger. - Utiliser la mise des menottes par contrôle articulaire. - Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : - Le contrôle physique léger - Le contrôle physique puissant - La mise des menottes - La fouille d'une personne	3h	3
13	ENTRAÎNEMENT DE BASE – TECHNIQUES PUISSANTES (ENCOLURE) 3 ET USAGE DES ARMES INTERMÉDIAIRES 4 - Utiliser une technique de défense contre les agressions au sol. - Utiliser des techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu. - Utiliser la technique de contrôle par l'encolure. - Utiliser le bâton télescopique. - Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : - Le contrôle physique puissant - Le déploiement d'une arme intermédiaire - La mise des menottes	3h	3

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
14	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE RÔLE D'AGENT DE SOUTIEN LORS DE L'UTILISATION DE L'ARME À IMPULSIONS ÉLECTRIQUES ▪ S'approprier, sur le plan intellectuel, certaines notions sur l'arme à impulsions électriques telles que : ⇒ la nomenclature ⇒ le fonctionnement de l'arme à impulsions électriques ⇒ des notions de base en électricité ⇒ la pratique policière (<i>Guide de pratiques policières</i>, 2.1.2.1) ▪ S'initier au rôle de policier de soutien lors de l'usage de l'arme à impulsions électriques.	1 h 30 min	3
15	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE TRAVAIL EN ÉQUIPE 2 ▪ Utiliser une technique de contrôle par l'encolure. ▪ Effectuer la fouille d'une personne. ▪ Assurer la sécurité de la personne entravée ainsi que celle de l'agent lors du transport dans le véhicule de patrouille. ▪ Utiliser la technique en pointe de flèche. ▪ S'initier à saisir l'occasion d'agir en soutien à un utilisateur de l'arme à impulsions électriques. ▪ Utiliser une technique d'approche armée adéquate. ▪ Intégrer, dans une intervention nécessitant le recours à la force : 1. Le contrôle physique léger 2. Le contrôle physique puissant 3. Le déploiement d'une arme intermédiaire 4. Le déploiement de l'arme à feu 5. La mise des menottes 6. La fouille d'une personne	3 h	3
16	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LES TECHNIQUES D'EXTRACTION D'UNE PERSONNE D'UN VÉHICULE ▪ S'initier aux techniques d'extraction d'une personne d'un véhicule.	1 h 30 min	3
17	ENTRAÎNEMENT DE BASE – LE SAUVETAGE EN MILIEU AQUATIQUE ▪ Utiliser les techniques de sauvetage en milieu aquatique.	3 h	3
18	ÉVALUATION CERTIFICATIVE DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE ▪ Démontrer la maîtrise des habiletés techniques ciblées.	3 h	3
19	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – INTERVENTION EN SOLO ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	3 h	1, 2, 3 et 4
20	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – INTERVENTION EN DUO ▪ Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. ▪ S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. ▪ Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	3 h	1, 2, 3 et 4

N°	Titre de l'activité et apprentissages visés	Durée	Élément de compétence
21	ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ SIMPLE – ÉPREUVE FORMATIVE - Prendre des décisions dans un contexte d'interventions simulées nécessitant le recours à la force. - S'approprier les critères et les indicateurs permettant de juger de l'atteinte de la compétence. - Reconnaître ses forces et ses points à améliorer au regard des critères d'évaluation.	3 h	1, 2, 3 et 4
22	REPRISE D'ÉVALUATION DES TECHNIQUES D'ENTRAÎNEMENT DE BASE Démontrer la maîtrise de la ou des habiletés de base échouées.	1 h 30 min	3
23	PLATEAU D'ENTRAÎNEMENT EN RÉALITÉ COMPLEXE - Intégrer des habiletés de base de certaines compétences de l'emploi de la force (<i>Intervention physique</i>, <i>Intervention tactique</i> et <i>Tir</i>) et de celle de <i>Prendre en charge un événement</i> lors d'une intervention policière. - Gérer son stress et maîtriser ses émotions dans un contexte de travail sous pression. - Reconnaître ses forces et ses points à améliorer.	3 h	1, 2, 3 et 4
24	ÉVALUATION CERTIFICATIVE Démontrer son degré de maîtrise de la compétence lors d'une intervention policière.	1 h 15 min	1, 2, 3 et 4
25	RÉTROACTION – RÉALITÉS COMPLEXES - Revenir sur une intervention comprenant une action immédiate avec emploi de la force qui a entraîné des lésions corporelles graves ou la mort. - Revenir sur la rédaction du <i>Rapport complémentaire</i> (emploi de la force) et sur le formulaire <i>Emploi de la force</i>. - Approfondir ses connaissances sur le Bureau des enquêtes indépendantes.	3 h	4

Évaluation

L'évaluation certificative comporte deux parties permettant à l'étudiant de démontrer sa compétence dans un contexte d'entraînement de base et dans un contexte d'intervention policière.

PARTIE 1 – Techniques d'entraînement de base 40 %

L'étudiant aura à démontrer sa maîtrise des techniques ciblées en contexte d'entraînement de base.

Conditions de réussite

La note de passage est de 60 % pour chacune des techniques.

L'étudiant a droit à deux essais. S'il réussit lors du premier essai, cette note sera utilisée pour le calcul de la note finale.

S'il ne répond pas aux attentes d'une ou de plusieurs techniques lors du premier essai, il devra reprendre la ou les techniques lors de l'activité 22.

Lors du deuxième essai, la note obtenue par l'étudiant sera celle retenue pour le calcul de la note finale.

Modalités en cas d'échec

En cas d'échec au deuxième essai de la ou des techniques, l'étudiant se verra attribuer la mention « ÉCHEC » à la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. L'étudiant pourra alors bénéficier d'une formation d'appoint ainsi que d'une reprise de l'évaluation certificative.

PARTIE 2 – Intervention policière 60 %

L'étudiant aura à effectuer une intervention policière où l'emploi de la force sera nécessaire. Plus précisément, pour cette partie, seul l'élément de compétence *Intervenir sur les lieux* sera évalué lors de l'épreuve certificative.

Conditions de réussite

La note de passage est de 60 %.

Modalités en cas d'échec

En cas d'échec, l'étudiant se verra attribuer la mention « ÉCHEC » à la compétence *Intervenir physiquement auprès des personnes*. L'étudiant pourra alors bénéficier d'une formation d'appoint ainsi que d'une reprise de l'évaluation certificative.

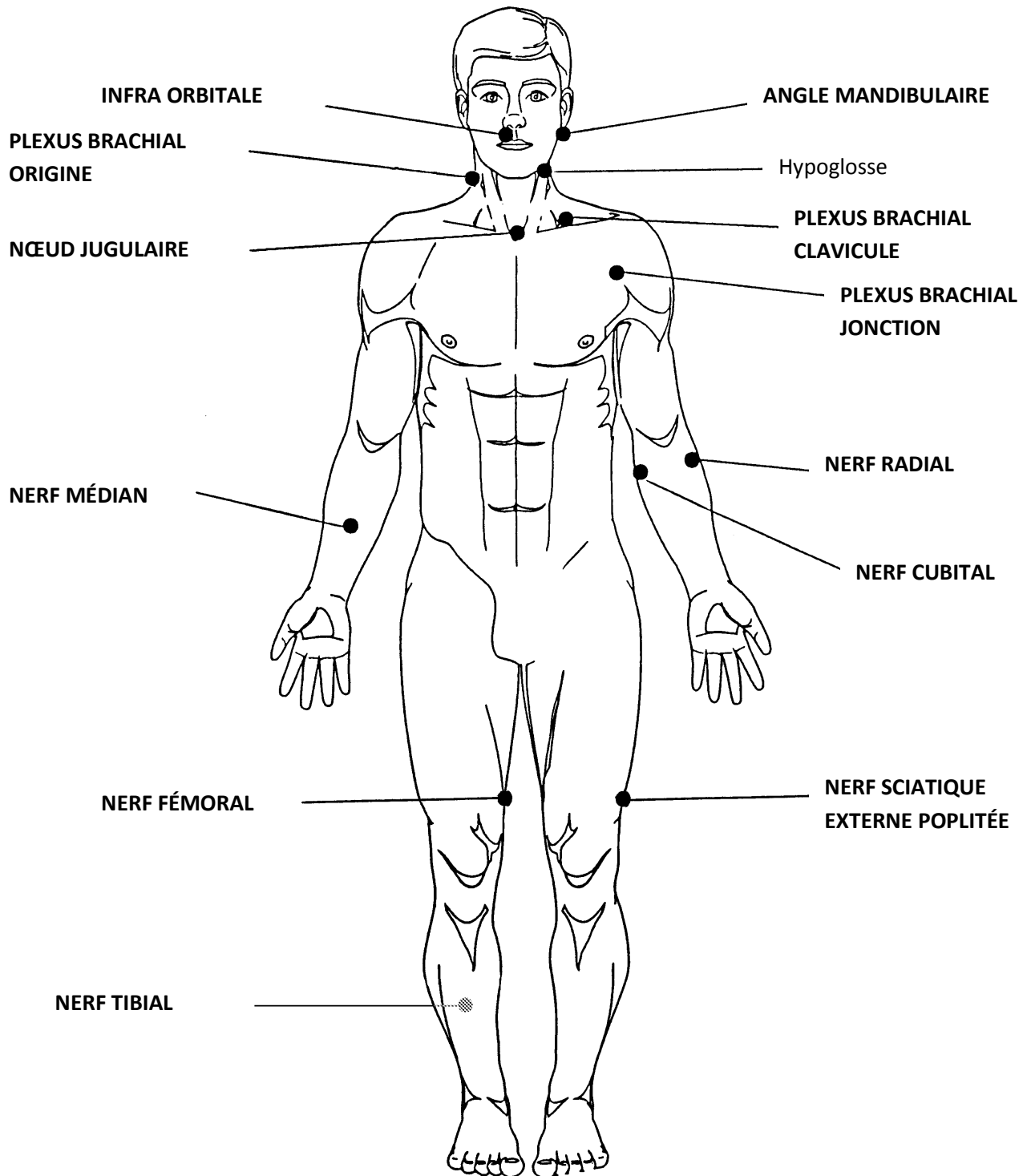
L'étudiant recevra un relevé de notes présentant un résultat en pourcentage attestant sa compétence en vertu du *Règlement sur le régime des études* en vigueur à l'ENPQ. Ce résultat est accompagné d'un bref descriptif **du niveau de maîtrise de la compétence** atteint au terme du cours. La note de passage est établie à 60 %. Les résultats de l'évaluation finale sont exprimés, à la page suivante, dans le *Guide de cotation*.

GUIDE DE COTATION

%	COTES	NIVEAUX DE MAÎTRISE DE LA COMPÉTENCE	DÉFINITIONS
96,3 - 100	A+	SUPÉRIEUR	L'étudiant dépasse avec distinction et sans ambiguïté le seuil exigé pour les critères associés à la compétence.
92,7 - 96,2	A		
89,1 - 92,6	A-		
85,5 - 89	B+	TRÈS SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon convaincante les critères associés à la compétence.
81,8 - 85,4	B		
78,1 - 81,7	B-		
74,5 - 78	C+	SATISFAISANT	L'étudiant atteint de façon acceptable les critères associés à la compétence. Sa performance à certains critères devra toutefois être améliorée dans une perspective de raffinement de la compétence.
70,9 - 74,4	C		
67,3 - 70,8	C-		
63,6 - 67,2	D+	MINIMAL	L'étudiant atteint de façon minimale les critères associés à la compétence. Cette dernière est toutefois à consolider dans une perspective de raffinement de la compétence.
60 - 63,5	D		
0 - 59,9	E	INSUFFISANT	L'étudiant n'a pas acquis la compétence visée par le cours. Un ou plusieurs critères n'ont pas été atteints. Cette cote entraîne l'échec; une reprise doit être envisagée.



LOCALISATION DES POINTS DE PRESSION





AVIS DE RECOURS (art. 46, 48, 51, 97 et 101)

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (article 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 1-10
Québec (Québec) G1R 2G4
Tél. : (418) 528-7741
Télec. : (418) 529-3102

Montréal

480, boulevard St-Laurent, bureau 501, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3Y7
Tél. : (514) 873-4196
Télec. : (514) 844-6170

Téléphone sans frais pour les deux bureaux : 1-888-528-7741

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (article 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (article 135).

Appel devant la cour du québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission, après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par dépôt auprès de la Commission d'accès à l'information d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les 10 jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.